

2023-02-18 – FINANCES – Décision modificative n°1 – Budget 2023

Le jeudi six avril deux mille vingt-trois à neuf heures et demie, sur convocation du Président en date du premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
7. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
8. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
9. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy.

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COLLEGES SPECIFIQUES :

10. M. Roland LOMBARD, CA du SDIS,
11. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy,
13. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
14. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC Vallée de Thônes.

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE :

15. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC,
2. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE,
3. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON,
4. M. Serge BEL, Maire de Messery, ayant donné pouvoir à Mme Véronique BOUCLIER,
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL,
6. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjoint de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses, ayant donné pouvoir à Roland LOMBARD.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Christian HEISON, Maire de Rumilly,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières Val-de-Borne,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Mairie de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jacques DALEX, Mairie de Faverges,
5. M. Raymond PELLICIER, Mairie-adjoint de Poisy,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du CA du SDIS
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Alain GACHET, service finances,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 15 + 7 pouvoirs

Votants : 22

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-01-03 du 19 janvier 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter une décision modificative n°1 concernant le budget 2023, afin notamment d'ajuster les crédits d'amortissements (dépenses et recettes), de prendre en compte des régularisations demandées par la Paierie Départementale et de transférer des crédits de compte à compte suite à la transposition des comptes en M57.

La décision modificative n°1 présentée comprend notamment les modifications suivantes :

En section de fonctionnement : Dépenses

Charges financières (Chapitre 66) : +28 651 € Prévisions ICNE 2023 et rattrapage ICNE 2022

Dotations aux amortissements (Chapitre 042) : +46 439,79 € (Même montant en RI chapitre 040)

Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : -75 090,79 € Equilibre de la DM de la section de fonctionnement (même montant en RI Chapitre 021)

En section de fonctionnement : Recettes Néant

En section d'investissement : Dépenses

Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) : +17 400 € Transfert du chapitre 23, frais d'études non suivis de travaux (Même montant en RI chapitre 23) *Etude de réaménagement des locaux CDG74/MFPT*

En section d'investissement : Recettes

Dotations fonds divers et réserves (Chapitre 10) : -6 843,17 € Ajustement du FCTVA perçu

Immobilisations en cours : +17 400 € Frais d'études non suivis de travaux (même montant en DI au chapitre 20)

Virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) : -75 090,79 € (Même montant en DF chapitre 023)

Produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) : +11 000 € Crédits inscrits en erreur au BP 2023 en recettes de fonctionnement au chapitre 77 (Article 775)

Amortissements des immobilisations (Chapitre 040) : +46 439,79 € (même montant en DF chapitre 042)

Emprunts et dettes assimilées : +24 494,17 € équilibre de la DM en section d'investissement

Ci-dessous synthèse de la DM n°1

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - CDG 74

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2023	REPORTS	DM-VC 2023	Total Crédits 2023 avant nouvelle DM	Total DM n°1	Total crédits 2023 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général	1 073 102,47			1 073 102,47		1 073 102,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 350 331,00			6 350 331,00		6 350 331,00
65	Autres charges de gestion courante	290 358,00			290 358,00		290 358,00
66	Charges financières	73 714,63			73 714,63	28 651,00	102 365,63
67	Charges exceptionnelles	3 000,00			3 000,00		3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	74 985,00			74 985,00		74 985,00
023	Virement à la section d'investissement	1 276 000,00			1 276 000,00	-75 090,79	1 200 909,21
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	255 000,00			255 000,00	46 439,79	301 439,79
	Total dépenses de fonctionnement	9 396 491,10	0,00	0,00	9 396 491,10	0,00	9 396 491,10
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 032 177,10			8 032 177,10		8 032 177,10
73	Impôts et Taxes	0,00			0,00		0,00
74	Dotations et Participations	169 270,00			169 270,00		169 270,00
75	Autres produits de gestion courante	10 100,00			10 100,00		10 100,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00			11 000,00		11 000,00
013	Atténuations de charges	57 800,00			57 800,00		57 800,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 144,00			10 144,00		10 144,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 106 000,00			1 106 000,00		1 106 000,00
	Total recettes de fonctionnement	9 396 491,10	0,00	0,00	9 396 491,10	0,00	9 396 491,10
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 860,00	15 381,13		23 241,13	17 400,00	40 641,13
21	Immobilisations corporelles	260 945,00	56 589,00		317 534,00		317 534,00
23	Immobilisations en cours	2 814 768,35			2 814 768,35		2 814 768,35
27	Autres immobilisations financières	0,00			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 144,00			10 144,00		10 144,00
	Total dépenses d'investissement	3 093 717,35	71 970,13	0,00	3 165 687,48	17 400,00	3 183 087,48
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
10	Dotations fonds divers et réserves	30 000,00			30 000,00	-6 843,17	23 156,83
13	Subventions d'investissement	433 000,00			433 000,00		433 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	939 408,85			939 408,85	24 494,17	963 903,02
23	Immobilisations en cours					17 400,00	17 400,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 276 000,00			1 276 000,00	-75 090,79	1 200 909,21
024	Produits des cessions d'immobilisations					11 000,00	11 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	255 000,00			255 000,00	46 439,79	301 439,79
001	Excédent d'investissement reporté	232 278,63			232 278,63		232 278,63
	Total recettes d'investissement	3 165 687,48	0,00	0,00	3 165 687,48	17 400,00	3 183 087,48

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le 13 AVR. 2023

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,

Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le
Le Président du Centre de Gestion de la FPT

Antoine de MENTHON



